



AVIS D'APPEL D'OFFRES DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 023 /AOIO/MINADER/PADFA
II/CSPM/STPR/RPM/2025 DU 11/01/2025 EN VUE DE L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES CLAIES
MÉTALLIQUES ET ACCESSOIRES POUR LE COMPTE DU PADFA II.

1. Contexte : L'oignon est un produit cultivé dans les régions du Nord et Extrême-Nord du Cameroun, sa production nationale était évaluée à 345 000 tonnes en 2013. Les importants besoins nationaux, sont couverts par les importations en provenance de la Hollande. La production d'oignon est soumise à des contraintes de conservation par faute de conditions adéquates de stockage, d'accès à l'eau pour la production et aux intrants de qualité (semences et engrains) pour l'intensification. Le PADFA au cours de sa première phase, s'est attaché à lever avec succès ces contraintes sur les segments intrants, conseils techniques, alors que l'accès à l'eau et conditions de stockage sont resté des défis à lever.

Au Cameroun, la conservation de l'oignon pose plusieurs défis majeurs, particulièrement dans ces régions productrices. Ces problèmes entraînent d'importantes pertes post-récolte et affectent la rentabilité de la filière. Les principaux problèmes liés à la conservation de l'oignon sont les suivant : (i) Infrastructures de stockage inadéquates, beaucoup de producteurs utilisent encore des greniers traditionnels ou des hangars mal ventilés, l'absence de structures adaptées favorise la pourriture, surtout en saison des pluies. (ii) les conditions climatiques défavorables : L'humidité et la chaleur accélèrent la dégradation des bulbes, et les variations brusques de température réduisent la durée de conservation. (iii) Manque de formation technique dû au fait d'un manque de connaissances sur les bonnes pratiques post-récolte par les producteurs qui et des erreurs sont commises dans le tri, le séchage et la manipulation des oignons. (iv) Prolifération de maladies et ravageurs parmi lesquelles les maladies fongiques (comme la pourriture molle) qui se développent pendant le stockage et la présence des rongeurs ou insectes dans les lieux de stockage mal entretenus. (v) Utilisation de matériel inadapté, ceci se traduit par l'usage de matériaux non durables ou mal conçus (bois non traité, sacs plastiques fermés) limite la ventilation et augmente les pertes.

Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles – Phase II (PADFA II) a mis en œuvre plusieurs stratégies pour améliorer la conservation de l'oignon au Cameroun, en particulier dans ces régions d'intervention. Ces initiatives visent à réduire les pertes post-récolte, améliorer les revenus des producteurs et renforcer la sécurité alimentaire. Le PADFA II a entrepris de nombreuses actions dans ce sens notamment à travers la fabrication et l'utilisation de claires en bambou et en acier métallique pour la conservation, remplaçant les modèles en bois traditionnels. Le projet a financé la construction d'unités de stockage conformes aux normes, qui permettront de conserver les oignons jusqu'à huit mois, réduisant les pertes post-récolte à seulement 7–10 %, contre 30–35 % auparavant.

Le présent marché qui s'inscrit dans cet élan de réduire les pertes post-récolte et d'améliorer la rentabilité de la filière oignon à travers l'utilisation de matériel inadapté de conditionnements adaptés.

2. Objet et consistance des prestations : L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises (soumissionnaires) à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour l'acquisition et installation des claires métalliques et accessoires pour le compte du PADFA II.

Vous trouverez de plus amples informations concernant ces biens sur le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif et Estimatif qui figurent dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Participation : L'Appel d'Offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le Dossier d'Appel d'Offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à mener à bonne fin le processus de passation du marché.

4. Allotissement : Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en un lot unique.

5. Caution de soumission : Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de trois millions quatre cent quarante mille (3 440 000) F CFA, délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI.

Cette caution de soumission doit être timbrée, acquittée à la main et accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la CDEC, conformément à la Lettre circulaire n°0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.

6. Délai de livraison : Le délai prévu pour l'acquisition et installation des claires métalliques et accessoires pour le compte du PADFA II est de quatre (04) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de livrer les fournitures.

7. Lieu de livraison : Les lieux de livraison dans la région du Nord sont :

Lieu de livraison	Arrondissement	Département	Capacité	Qté de claies	Qté d'escabeaux
Coopérative Bembal Tignéré de Wastang	Garoua 2ème	Bénoué	300T	70	2
Coopérative Ndemri Tigneré de Ngong	Tchéboa	Bénoué	300T	70	2
Coopérative Devamissa de Pelgue.	Figuil	Mayo-Louti	100T	25	2
Total				165	6

8. Délai de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

9. Principaux critères de qualification

Critères éliminatoires : Ainsi, les offres ne remplissant pas l'une ou l'autre condition suivante seront rejetées :

- Non-production dans un délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (sauf la caution de soumission) ;
 - Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
 - Non satisfaction d'au moins 09/11 « Oui » des critères essentiels ;
 - Absence et/ou non-conformité de la caution de soumission timbrée, acquittée à la main et accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la CDEC, conformément à la Lettre circulaire n°0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, à l'ouverture des offres ;
 - Non-respect des spécifications techniques conforme au Dossier d'Appel d'Offres ;
 - Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels : L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) et sur la base des principaux critères essentiels ci-après :

- Présentation de l'offre (01 critère) ;
 - Références similaires (02 Références au moins de marchés similaires réalisés au cours des cinq dernières années (joindre pour chaque marché, la 1^{ère} page, la page de signature et d'enregistrement et le PV de réception provisoire ou définitive) d'un montant cumulé supérieur ou égal à cent quatre-vingt millions (180 000 000) de F CFA (02 critères) ;
 - Chiffre d'affaires d'un montant supérieur ou égal à cent quatre-vingt millions (180 000 000) de F CFA TTC au cours des 3 dernières années. (01 critères)
 - Capacité financière de l'entreprise délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances d'un montant supérieur ou égal à cent vingt millions (120 000 000) de F CFA (01 critère) ;
 - Délai et planning de livraison (02 critères) ;
 - Méthodologie de travail (04 critères)

NB : Chaque offre, pour être déclarée conforme techniquement, doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 09/11 « Oui » des critères essentiels conformément à la Grille de notation des offres techniques (Confére annexe).

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres : Les candidats qui souhaitent soumettre une offre devront se procurer le Dossier d'Appel d'Offres vendu au prix de cent mille (100 000) F CFA, somme non remboursable. La méthode de paiement sera en espèces, dans le Compte de l'ARMP N°33598800001-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulation des Marchés Publics, auprès des Agences de la Banque Internationale pour l'Épargne et le Crédit (BICEC). Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer au Dossier d'Appel d'Offres.

11. Dépôt des Offres: Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles et une version électronique scannée, desdites Offres sur une (01) clé USB (plus le fichier Excel de l'Offre Financière), seront adressées sous plis et scellés, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, et devra être déposée contre décharge à la cellule de Passation des Marchés du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II (PADFA II) : Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP), sise à Yaoundé, au quartier Bastos, derrière l'Ambassade de Chine. Téléphone : + 237 222 207 444 au plus tard le ...**11/09/2025**, à 13 Heures précises (heure locale) et devra porter la mention :

« EN VUE DE L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES CLAIRES MÉTALLIQUES ET ACCESSOIRES POUR LE COMPTE DU PADFA II ».

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

NB :

-Les Offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées ;
-Les soumissions des Offres par voies électroniques ne sont pas acceptées.

- 12. Ouverture des plis :** L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **02 SEPT 2025** à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PADFA II, sise au quartier Bastos, derrière l'Ambassade de Chine.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leurs dossiers.

- 13. Réglementation applicable :** Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un Appel d'Offres National Ouvert, les offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'Appel d'Offres National comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

- 14. Séance d'information :** Veuillez noter qu'aucune séance d'information ne sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres, en section III du dossier.

- 15. Attribution du Marché :** Le marché sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté un dossier administratif conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura fourni une offre technique dont l'évaluation est supérieure ou égale à 09/11 « Oui », une offre financière évaluée la moins-disante et aura satisfait à tous les critères de la post-sélection.

